

N°	REMARQUE	Emetteur	Phase PDMS concernée	Traitement	Réponse/Commentaire
C-05a	"Le Conseil municipal partage les orientations relatives à une diminution de l'usage de la voiture individuelle et ainsi le report du plus grand nombre de déplacements vers les modes actifs ou collectifs et serait favorable à la facilitation des connexions avec les territoires voisins à savoir Chamoux, Pontcharra, Montmélan qui eux, sont dotés de gares ferroviaires et de proximité autoroutière. Ces infrastructures étant une réelle force pour ces territoires. Néanmoins, géographiquement, La Croix de La Rochette est située dans une vallée relativement éloignée de ces différents axes de communication autoroutière et ferroviaire et est dépourvue de mode de communication (hors trajets scolaires où les allers-retours font l'objet d'une grande amplitude horaire). La fréquence de passage des transports scolaires n'est pas spécialement adaptée à l'ensemble de la population. [...]"	Commune de la Croix de la Rochette	1 - Diagnostic	Réponse	Partage du constat sur les cars scolaires : Ajout au diagnostic du commentaire sur le passage des transports scolaires qui n'est pas adapté à tous les besoins (grande plage horaire). Concernant la remarque sur l'absence de mode de communication, il faut noter qu'aujourd'hui, au delà des cars scolaires, le PAE du Héron sur la commune de la Croix-de-la-Rochette est desservi par la ligne onCovoit' (service de covoiturage dynamique).
C-07c	- Sur l'absence de présentation, même succincte, de la gare de Pontcharra, tant dans ses aménagements que dans son accessibilité à envisager. Même en priorité 5.	Commune de Valgelon La Rochette	1 - Diagnostic	Réponse	La gare de Pontcharra est effectivement un enjeu pour le territoire de la CCCS et est noté en tant que tel au diagnostic en page 32 - Le SMMAG est conscient de l'importance de cette gare pour les habitants du Val Gelon. C'est le SMMAG qui est compétent pour les aménagements autour de la gare. Il réfléchit aujourd'hui à une meilleure intermodalité en gare, notamment avec une capacité de stationnement mieux adaptée. Le plan d'actions du PDMS préconise par ailleurs l'intégration dans la communication à destination des usagers des services et les liaisons en gare de Pontcharra.
C-07d	- Sur la présentation trop approximative du service de transport à la demande, laissant supposer un fonctionnement permanent, alors qu'il représente, en réalité, qu'une demi-journée à la semaine.	Commune de Valgelon La Rochette	1 - Diagnostic	Réponse	La fréquence du TAD est bien noté en page 20 du diagnostic sur la page intitulée "Les navettes, le TAD".
C-07h	- Ajouter la notion de saisonnalité dans les déplacements modes doux ou collectif: la circulation en deux roues se modifie - fortement suivant les saisons ce qui induit un glissement potentiel des usagers d'un mode de transport à un autre; continuité des navettes ski vers le Collet d'Allevard, très plébiscitée par les usagers.	Commune de Valgelon La Rochette	1 - Diagnostic	Réponse	Il est vrai que les saisons influent sur la quantité de cyclistes sur les routes, même si cet effet a tendance à se réduire sur certains territoires (meilleurs équipements des usagers). La navette ski, service du SMMAG, n'a pas vocation à être modifiée au travers du PDMS. L'offre n'est donc pas modifiée.
C-07i	Renforcer le rôle de centralité des centre-bourgs au profit des petites communes avoisinantes	Commune de Valgelon La Rochette	1 - Diagnostic	Réponse	Le SCOT identifie plusieurs centralités comme lieux de vie. Le PDMS en a tenu compte dans sa construction.
P-01d	"réflexion collective sur le déploiement de consignes à vélo en gare de Pontcharra. Le SMMAG souhaite harmoniser les consignes en gare avec celles proposées actuellement par la Région et déployer de nouvelles consignes lorsque le besoin est avéré."	Syndicat Mixte des Mobilité de l'Aire Grenobloise	1 - Diagnostic	Modification PDMS	Mise à jour du diagnostic en page 32 "focus accessibilité Gare de Pontcharra
P-02e	"Un centre d'hébergement de demandeurs d'asiles (...)sur la commune de Chignin pose la question de leurs déplacements dans un secteur non desservi par les transports urbains et non aménagés pour les piétons. L'intégration de cette problématique dans le PDMS de Cœur de Savoie, me semble importante pour définir les actions adéquates."	Grand Chambéry	3 - Action	Modification PDMS	La CCCS a en projet la création d'un arrêt pour la ligne régulière T83 afin de desservir notamment cet équipement. L'investissement a été budgétisé en 2024. Ajout au diagnostic + problématique sécurité le long de la RD1006. Ajout sur la fiche action transport en commun N°1.4
C-01	"considérant le manque de retombées sur les petites communes"	Commune d'Arvillard	2 - Stratégie	Réponse	La stratégie proposée a cherché à proposer des réponses adaptées aux volumes de population. Pour les petites communes, sont notamment proposées : la création d'un transport solidaire pour les personnes âgées ou précaires, des points d'arrêt covoiturage dans les villages, la création d'une charte d'aménagement pour appuyer les communes dans leurs projets en faveur des piétons et des cyclistes. Les habitants de ces communes pourront par ailleurs bénéficier de l'amélioration des infrastructures plus dimensionnantes (intermodalité en gare, parkings de covoiturage en fond de vallée...)
C-03	"demande une nouvelle proposition qui intégrera leurs attentes"	Commune de Chignin	2 - Stratégie	Réponse	Toutes les communes ont été conviées aux réunions de concertation mais toutes ne sont pas venues. Ces réunions avaient pour but d'exprimer les attentes de chaque commune.
C-04	"Demande de prendre exemple sur Valgelon de pouvoir ouvrir le transport scolaire aux usagers"	Commune de La Chavanne	2 - Stratégie	Réponse	Voir fiche 3.10 // l'ouverture des transports scolaires est bien prévu au PDMS. Les lignes concernées sont celles desservant les lycées et collèges, sous réserve de places disponibles. Nous avons bien noté le souhait de La Chavanne de disposer de ce service; la faisabilité sera évaluée par la collectivité au travers des études prévues.
C-05b	Au regard des distances à parcourir pour rejoindre une gare ferroviaire, les pistes cyclables ne peuvent pas véritablement répondre à tous les publics, sans compter la prise en compte de l'aspect météorologique. L'important coût des investissements de sécurisation des pistes cyclables prévu dans le diagnostic ne bénéficiera qu'à un public limité et ne solutionnera pas la problématique liée à la mobilité du public Sénior en outre, sur notre territoire du Valgelon.	Commune de la Croix de la Rochette	2 - Stratégie	Réponse	Effectivement, les pistes cyclables ne constituent pas une réponse unique aux problématiques de mobilité sur le territoire. C'est pourquoi le PDMS ne se concentre pas uniquement sur cette action, et prévoit également d'autres évolutions sur le réseau de transport public, covoiturage notamment pour les longues distances. Concernant la mobilité des séniors, l'action 3.9 - Transport solidaire - vise à répondre au besoin de déplacement de cette catégorie de population, sur l'ensemble du territoire. De plus, concernant les investissements : le programme d'investissement est effectivement conséquent, il est subventionné à 30% par le Département pour la partie "réseau structurant". En complément, la Collectivité candidate aux différents appels à projet de l'état et a notamment été lauréate fin 2023 du programme "Territoire cyclable" qui devrait permettre de financer en grande partie les aménagements cyclables prévus.
C-05c	Par ailleurs, concernant l'application onCovoit': si le numérique peut [...] pour les personnes qui sont familières des nouvelles technologies, cette application ne s'applique pas à tous les publics (difficulté pour certains séniors par rapport à cette pratique ainsi qu'un manque de communication et d'information ciblée). En outre, le Conseil municipal considère qu'il est difficilement concevable de faire supporter un tel investissement à une population qui en bénéficiera pas spécialement."	Commune de la Croix de la Rochette	2 - Stratégie	Réponse	Des supports de communication sur l'offre mobilité et son usage sont prévus par la communauté de communes. La commune peut tout à fait s'en saisir pour relayer cette information auprès de ses publics sénior. Le covoiturage est ouvert et accessible à tous, et notamment aux habitants de La Croix de la Rochette qui disposent d'un arrêt et d'un dispositif spécifique (ligne de covoiturage) sur la commune.
C-07a	Réserves (et suggestions associées) : sur la "restructuration" de la ligne de bus S03. Suppression ou nouvelles dispositions? (La ligne de bus S03 comprend 2 terminus. Il serait plus lisible pour les utilisateurs de les différencier S03a et S03b ou S03 et S04.)	Commune de Valgelon La Rochette	2 - Stratégie	Réponse	La refonte de ligne a été réalisée en septembre 2023 par les services de la Région. La CCCS travaille avec la Région à la bonne articulation de cette ligne avec le service onCovoit'. La remarque sur les terminus leur sera remontée. Il existe maintenant la ligne S03 avec 9 allers-retours quotidiens entre Valgelon - La Rochette et Pontcharra, et la ligne S05 avec 2 allers-retours quotidiens entre Chamoux-sur-Gelon et Chambéry via Pontcharra.

N°	REMARQUE	Emetteur	Phase PDMS concernée	Traitement	Réponse/Commentaire
C-07b	- Sur le passage d'une priorité 2 à 5 (sur une échelle ne comportant que 4 niveaux) de la liaison mode doux Valgelon-La Rochette / Gare de pontcharra. Ce qui remet en question l'aménagement de la RD925, pourtant prioritaire. (Laisser la priorité au niveau 2 de la liaison Valgelon-La Rochette / Pontcharra afin d'entamer au plus tôt le dialogue avec le Département de l'Isère, quant à des aménagements modes doux le long de la RD925)	Commune de Valgelon La Rochette	2 - Stratégie	Modification PDMS	Concernant la notion de "priorité 5" : modification vers une priorité 3 pour rappeler que les études démarrent rapidement. Il s'agit d'un objectif de mise en oeuvre de la liaison. Il est bien indiqué dans l'ensemble du document l'importance de cette liaison, à enjeu, de priorité fonctionnelle 2. Les échanges avec les Départements 73 et 38 ainsi qu'avec le SMMAG seront bien lancés avant 2030 (pour pouvoir tenir l'objectif de réalisation) - ils ont d'ailleurs déjà commencé. La liaison Valgelon-La-Rochette / Pontcharra a ainsi été intégrée dans le schéma directeur cyclable du SMMAG comme lien de desserte. (Modification apportée en page 14 et page 59 du document Action et programmation)
C-02	"avis assorti des restrictions suivante: la commune de Bourgneuf ne se sent pas concernée par la traversée de l'agglomération par manque de proposition concrète niveau sécuritaire et création d'une piste cyclable en agglomération"	Commune de Bourgneuf	3 - Action	Réponse	Le PDMS s'est appuyé sur le schéma directeur cyclable de la communauté de communes et n'a fait que prioriser les aménagements. Les itinéraires cyclables dans et autour de Bourgneuf sont prévus avec une échéance 2027/2028. Pour plus détails sur les aménagements prévus, vous pouvez vous référer au "Schéma directeur Cyclable Cœur de Savoie", page 119, 120 et 124 à 127 et les fiches "segment" correspondantes.
C-06a	Le plan de mobilité prévoit seulement un itinéraire pour les usagers d'Alpespace. Nous demandons un accès sécurisé pour l'utilisation de la passerelle pour les habitants de la commune de Ste Hélène du Lac ainsi que ceux des autres communes qui empruntent cet itinéraire.	Commune de Ste Hélène du Lac	3 - Action	Réponse	Le PDMS s'est appuyé sur le schéma directeur cyclable de la communauté de communes. Le lien Sainte Hélène du Lac et Alpespace est bien identifié comme un lien à créer sans toutefois faire partie du réseau structurant. Le PDMS a acté le déploiement des itinéraires structurants en priorité. Le lien Sainte Hélène du Lac - Alpespace sera traité dans un second temps. Dans tous les cas, les communes peuvent se saisir du SDC pour déployer leurs itinéraires plus rapidement si elles le souhaitent.
C-06c	Souhaite que le trajet de Montbus soit élargi à la commune de Ste Hélène du Lac (chef-lieu).	Commune de Ste Hélène du Lac	3 - Action	Modification PDMS	Nous modifions le PDMS (fiche action 3.4) pour intégrer l'étude de la desserte de Saint Hélène du Lac dans une boucle après la Chavane, sur le même principe avec une desserte 2 fois par jour. (ajout d'un temps de trajet AR de 7mn/6km).
C-06d	Souhaite que le transport à la demande soit plus développé.	Commune de Ste Hélène du Lac	3 - Action	Réponse	Voir fiche 3.9 . Transport solidaire prévu par le PDMS
C-07f	- Sur le dispositif d'achat physique des billet de bus. Si l'achat n'est possible qu'en gare, comment prendre le bus pour aller acheter ses billets?(Améliorer la communication sur l'achat des billets de bus.)	Commune de Valgelon La Rochette	3 - Action	Réponse	Voir fiche 4.1 - "Dans un premier temps, les tickets sont vendus à bord des bus (espèces) et à la communauté de communes de Cœur de Savoie. Dans un second temps, vente numérique / MaaS et aller vers une tarification combinée SNCF – cf fiche action 4.2. "
P-01a	"Sur le covoiturage, le SMMAG identifie un réel enjeu à assurer une continuité entre les services de nos territoires (OnCovoit et M'Covoit)... dans le Grésivaudan, le réseau de covoiturage va évoluer en 2024... développer de manière plus large le système M'CovoitPouce à Pontcharra vers des destinations en Savoie. Les services du SMMAG se rapprocheront de vos services courant 2024 afin de partager les avancées des réflexions."	Syndicat Mixte des Mobilité de l'Aire Grenobloise	3 - Action	Modification PDMS	Modification du PDMS, fiche 3.1, pour rappeler le besoin de partage sur ces actions.
P-01b	"réel enjeu de coordination des politiques cyclables. Le SMMAG a approuvé son SDIC le 16/11/2023. Celui-ci prend d'ores et déjà en compte votre schéma directeur en intégrant notamment la liaison Valgelon-Pontcharra. Les études de préféabilité du SDIC du SMMAG viennent d'être lancées. Dès que les premiers résultats en seront connus, les services du SMMAG se rapprocheront de vous afin d'échanger sur les scénarii d'aménagements."	Syndicat Mixte des Mobilité de l'Aire Grenobloise	3 - Action	Modification PDMS	Modification du PDMS, fiche transverse "déploiement du réseau vélo" pour indiquer que le lien Val Gelon - Pontcharra est identifié dans le SDIC du SMMAG en priorité 3 et que des études de préféabilité sont en cours côté SMMAG.
P-02a	Concernant le site de Médipôle, Grand Chambéry autorise bien entendu des montées/descentes à l'arrêt "médipôle" permettant ainsi une connexion efficace avec les lignes de notre réseau bus, notamment la ligne Chrono C"	Grand Chambéry	3 - Action	Modification PDMS	Mise à jour de la fiche action 1.4 avec ces éléments
P-02b	"je formule la proposition d'inscrire au PDMS le déploiement, à terme, d'une tarification combinée avec le Réseau Synchro Bus et les services TER"	Grand Chambéry	3 - Action	Modification PDMS	Mise à jour de la fiche action 4.1 et 4.2 en incluant le réseau Synchro bus
P-02c	"dans le cadre du futur SM-SRU, il semble opportun que les différents titres de transports proposés sur le réseau s'inscrivent dans une cohérence, de même que la numérotation des lignes.	Grand Chambéry	3 - Action	Modification PDMS	Nous modifions la fiche 4.1 pour mettre en perspective ces besoins dans le cadre du futur SM-SRU.
P-02d	"un MaaS ... celui-ci soit commun aux partenaires du futur SM-SRU"	Grand Chambéry	3 - Action	Modification PDMS	Ajout sur fiche action de la possibilité de se tourner vers un outil commun aux adhérents du SM-SRU
C-06b	Souhaite que le projet de la halte ferroviaire sur la commune avance plus vite car l'échéance prévue est repoussée à après 2030.	Commune de Ste Hélène du Lac	4 - Programmation	Réponse	La collectivité est aujourd'hui associée aux études pilotées par la Région concernant la création de nouvelles haltes (Chignin et St Hélène du lac). Pour ces aspects ferroviaires, la CCCS est tributaire des délais annoncés par la SNCF et la Région (après 2030). Nous leur rapellons régulièrement l'enjeu de ces deux dessertes pour le territoire .
C-07e	- Sur la participation des entreprises au titre du Versement Mobilité. Quel retour sur investissement pour les entreprises locales (PAE du Héron) si l'accessibilité multimodale à la gare de Pontcharra est abandonnée?	Commune de Valgelon La Rochette	4 - Programmation	Réponse	Le versement mobilité est un prélèvement qui peut être mobilisé par la CCCS en tant qu'AOM et qui s'adresse l'ensemble des employeurs (privés et publics) du territoire indépendamment des actions mobilité mises en place. Concernant le PAE du Héron, il est donné aux usagers la possibilité d'utiliser le covoiturage dynamique et les lignes régulières S03 et S05. A terme une liaison vélo est prévue..
C-07g	- Sur la tentation de ne faire effectuer toutes les démarches au public qu'à travers des applications numériques. L'illetronisme est fortement présent dans le territoire.	Commune de Valgelon La Rochette	4 - Programmation	Réponse	Le PDMS ne prévoit en aucun cas de basculer l'ensemble des services en numérique. Il ouvre une perspective vers le développement de certains services en numérique en parallèle des services physiques
C-07j? (demande)	Demande que toute modification ultérieure réalisée par la Présidente ou son représentant à procéder ensuite aux modifications éventuelles pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public fasse l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil Municipal de Valgelon-La Rochette	Commune de Valgelon La Rochette	5 - Approbation	Réponse	Suite à la phase de consultation, un conseil communautaire final est prévu le 28/03/2024 pour approuver définitivement le PDMS.

N°	REMARQUE	Emetteur	Phase PDMS concernée	Traitement	Réponse/Commentaire
P-01c	"la cyclabilité de nos territoires va également nettement s'améliorer avec le déploiement effectif de la Belle Via qui permettra de proposer une armature pertinente pour les déplacements quotidiens. D'ici 2026, l'aménagement de la portion jusqu'à Pontcharra devrait être finalisé par le Département de l'Isère. Le SMMAG mène actuellement une étude afin d'équiper l'itinéraire Belle Via d'aires de services utiles et emblématiques permettant de valoriser la qualité remarquable du paysage traversé."	Syndicat Mixte des Mobilité de l'Aire Grenobloise	6 - Généralité	Aucune	La CCCS a bien noté ces évolutions qui améliorent effectivement les déplacements cyclables sur nos territoires.
C07-h	Suggestion : - Favoriser l'accessibilité aux logements dédiés aux employés des entreprises - Faire participer financièrement les entreprises sur le sujet du logement. Le retour sur investissement serait plus probant qu'une taxe mobilité. AVIS FAVORABLE dans l'ensemble.	Commune de Valgelon La Rochette	7 - Autre	Réponse	Problématique éloignée du plan de mobilité
U-01	Il me semble que l'intéressement au covoiturage doit se faire sur d'autres lignes que celle entre Chamoux et VAL GELON LA Rochette/Pontcharrat.  Quid de la liaison V67(Maurienne)/V62? En effet, si un cycliste adulte peut envisager d'emprunter Pont-Royal et de traverser le carrefour de Pont-Royal au milieu de la circulation et ceci quand même au péril de sa vie, le problème n'a pas de solution pour un ou des cyclistes adultes accompagné d'enfants.	LOGEROT Yannick	3 - Action	Réponse	L'intéressement au covoiturage est disponible sur l'ensemble du territoire (et même au delà sur tout le Département de la Savoie) au travers de l'application BlablaDaily. Concernant le vélo : Le secteur de Pont Royal est une problématique connue de la CCCS et est effectivement un point noir pour la circulation du vélo, des études spécifiques seront menées ultérieurement. La liaison V67/V62 est prévue et fera l'objet d'études préalables à sa réalisation.
U-02	Concernant la gare de St Pierre d'Albigny : le parking est souvent bien rempli. Si l'on empêche les voitures de se garer du côté réservé aux entreprises, il risque d'être insuffisant à certains moments. Les utilisateurs arrivant pour prendre un train n'ont souvent pas le temps d'aller voir plus loin pour trouver un stationnement et vont se poser à la première place venue, qu'elle soit ou non réservée.  Pour l'arrêt de bus, il n'y a que les cars TER (de + en + nombreux à remplacer les trains, hélas), pour lesquels il faut quand même garder un emplacement devant la gare.	BLUSSON Jean-Louis	3 - Action	Réponse	Le PDMS prévoit l'agrandissement des parkings en gare, notamment à St Pierre d'Albigny pour permettre d'y arriver en voiture et de prendre le train. Il est également prévu de renforcer les stationnements vélos en gare, en lien avec les déploiements des itinéraires cyclables. L'arrêt de bus est bien maintenu.
U-03	Bonjour j habite francin et je souhaiterais me rendre à vélo a mon travail sur Chambéry sur des voies sécurisées type voie verte comment se fait il qu a francin il n est pas possible de rejoindre la piste cyclable de myans ou challes sans passer par des routes réservées aux véhicules quel dommage de ne pas investir vraiment sur le développement durable stop aux paroles place a l action	JOUMARD Marion	3 - Action	Réponse	Les études sur cet itinéraire sont lancées. Les travaux suivront en 2025/2026.
U-04	Bonjour, voici quelques remarques -Arrêt TER à Chamousset : il serait bien qu'il y est d'avantages de TER qui desservent la gare notamment pour les étudiants / travailleurs qui vont à chambéry par exemple.. -Concernant la piste cyclable est il prévu d'avoir des locations de vélos électriques pour la liaison Chamousset -> Alp Arc ? -Une piste cyclable reliant Chamousset -> St Pierre d'Albigny (via un petit pont sur l'Isère) parallèle au train pour éviter le pont Royal :)	MURAZ Guillaume	3 - Action	Réponse	Concernant l'arrêt TER à Chamousset : c'est la Région qui est compétente pour l'offre de train. L'importance des 3 gares pour le territoire est bien rappelée à la Région. Concernant la location de vélo électrique pour Chamousset - AlpArc : nous souhaitons expérimenter sur AlpArc une véloStation mobile (déport de la VéloStation sur place), comme cela a déjà été testé sur le PAE du Héron. Concernant le pont sur l'Isère : ce type d'ouvrage représente des coûts très conséquents ; le schéma directeur cyclable a donc travaillé à les prioriser et à réutiliser l'existant quand c'était possible.
U-05	Bonjour. Il me semble interessant de mettre à disposition des navettes plusieurs fois par semaine afin de permettre de faire ses courses sans être obligé de prendre sa voiture. Navette qui desservirait chaque quartier et qui conduirait jusqu'à Super U ou Intermarché, pour Montmelian. Mettre les navettes scolaires à la disposition du grand public est peut être également une bonne idée. Il se peut que cela intéresse une certaine partie de la population et je crois que plus il y aura de possibilités plus la population y trouvera son compte. Il faut surtout préserver la gare et son parking gratuit car il faut également penser aux personnes qui sont malgré tout obligée d'avoir recours à leur véhicule (certains partent très tôt et rentrent très tard -heures où les navettes n'assurent pas de trajet - Nous avons la chance d'avoir un parking gratuit à Montmelian et il serait bien que cela perdure ainsi que pour les vélos. Le développement des pistes cyclables et des parkings pour vélos est nécessaire bien entendu. (Avec si possible des caméras afin de dissuader les voleurs !) Merci de me permettre de donner mon avis Cordialement Nadine CATHERINE	CATHERINE Nadine	3 - Action	Réponse	Navette : prévu par le PDMS (modification de l'actuelle navette Montbus) Gare : il n'est pas prévu dans le PDMS de modification de l'offre de stationnement en gare de Montmelian. Vélo : merci pour votre retour !
U-06	Pour ce qui concerne les secteurs hauts de la commune de La Table, dans l'attente d'un transport à la demande mis en place à La Rochette avec un véhicule d'une capacité de 9 places pouvant être financé par la Région et à disposition de l'ex-canton.	CLARAZ Jean François	3 - Action	Réponse	Le service de transport solidaire ainsi que la navette existante du mercredi peuvent répondre au besoin exprimé.
U-07	merci pour tout le travail réalisé et la préoccupation de la communauté de communes pour la question de la mobilité. habitante de la vallée des Huiles, je regrette le peu de propositions faites pour notre secteur. nous sommes peut être trop peu d'habitants avec des mobilités trop disparates, mais une rencontre spécifique à notre vallée avec un travail sur les besoins aurait été intéressante. La ligne de bus de la vallée des huiles a été mise en place sans véritable concertation avec les habitants et ne répondait pas au besoin. Tous les habitants de la vallée de déplacent en voiture, et ont au minimum 2 voitures par foyer car il n'y a pas d'alternative. je pense qu'il y a mieux à faire de proposer du covoiturage spontané. les gens s'organisent déjà.	BURILLIER COEURJOLLY Anne-Claude	6 - Généralité	Réponse	la stratégie proposée a cherché à proposer des réponses adaptées aux volumes de population. Pour les petites communes, sont notamment proposées : la création d'un transport solidaire pour les personnes âgées ou précaires, des points d'arrêt covoiturage dans les villages, la création d'une charte d'aménagement pour appuyer les communes dans leurs projets en faveur des piétons et des cyclistes. Les habitants de ces communes pourront par ailleurs bénéficier de l'amélioration des infrastructures plus dimensionnantes (intermodalité en gare, parkings de covoiturage en fond de vallée...)

N°	REMARQUE	Emetteur	Phase PDMS concernée	Traitement	Réponse/Commentaire
U-08	Globalement beaucoup d'améliorations en perspective ce qui est de bonne augure pour la mobilité en Cœur de Savoie. Néanmoins, très déçu que la liaison Montmélian-Chignin par la RD1006 n'ait pas été priorisée. Une liaison vélo sécurisée était largement envisageable, que ce soit en rendant carrossable aux vélos de route le chemin passant dans les vignes, ou en agrémentant d'une bande cyclable sécurisée le long de la RD1006 entre Montmélian et Chignin dans le but de rejoindre Saint Jeoire de manière sécurisée. Actuellement, extrêmement dangereux de rouler en se faisant frôler par les camions et voitures qui roulent à 80 voire 90km/h. Notamment l'hiver où la visibilité matin et soir est diminuée par les horaires de lever et coucher de soleil.	DE ALMEIDA Xavier	4 - Programmation	Réponse	Il est prévu la création d'un lien entre St-Jeoire et Chignin (le long de la RD1006), inscrite en priorité fonctionnelle 4, et le raccordement Chignin / Montmélian à long terme (en cohérence avec une future halte ferroviaire).
U-09	Bonjour, adepte du vélo, je me suis penchée surtout sur vos projets concernant ce mode de déplacement autour de Montmélian. Sur la carte disponible à la page 60 du plan de mobilité simplifié, peu précise, je ne suis pas sûre que l'axe « rond point de Francin/collège de Montmélian par la D201 » soit prévu pour développer le maillage cyclable sur le secteur Myans / Porte-de-Savoie / Montmélian . Pourtant cet axe actuellement peu sécurisé est important pour les piétons (qui se rendent au centre commercial par exemple) et les cyclistes qui l'empruntent ou... l'emprunteraient s'il était plus sécurisé (je pense aux collégiens venant de Porte de Savoie par exemple). Pour rappel, j'ai déposé un projet « budget citoyen de la Savoie 2 » dans ce sens, qui a été retenu (budget de 50 000?) et dont je vous ai informé <a href="http://www.vosprojetspourlasavoie.fr/dialog/budget-citoyen-de-la-savoie-2/proposal/amenagement-cyclable-porte-de-savoie-montmelian">http://www.vosprojetspourlasavoie.fr/dialog/budget-citoyen-de-la-savoie-2/proposal/amenagement-cyclable-porte-de-savoie-montmelian</a>  Merci de l'attention que vous porterez à cet avis et de votre réponse. Vinciane Reynaert	REYNAERT Vinciane	3 - Action	Réponse	Courrier de réponse spécifique et détaillé transmis par la CCCS en retour
U-10	Nous nous félicitons des quatre objectifs qui sont annoncés dans ce Plan de mobilité - Renforcer l'armature ferroviaire comme squelette principal de la mobilité durable - Offrir des solutions alternatives à la voiture pour l'accessibilité aux pôles générateurs - Développer les mobilités alternatives à la voiture, partout pour tous - Communiquer, accompagner les actions  Plus particulièrement, nous souhaitons attirer l'attention sur deux projets majeurs pour notre bassin de vie et dont nous souhaitons un engagement fort de toutes les collectivités - La création d'un syndicat mixte avec Grand Lac et Grand Chambéry, dans l'objectif d'avoir avant 2030 un seul réseau de bus sur ces trois collectivités. C'est anormal que les usagers soient aujourd'hui condamnés à ne pouvoir se déplacer qu'à l'intérieur des frontières administratives de chaque agglomération. A noter qu'un syndicat mixte laisse la liberté à chaque collectivité de fixer le taux de versement mobilité suivant le niveau de transport en commun qu'elle souhaite. - La réalisation au plus vite du projet de RER Savoyard en concertation avec Grand Lac, Grand Chambéry, le Département et la Région, même si nous savons que sa mise en œuvre complète est conditionnée à la réalisation des accès au Lyon-Turin. Pour sa réussite, il faut que o Ouvrir la halte ferroviaire sur Alpespace o Ouvrir la gare de Chignin o Mettre le terminus sud du RER savoyard à la gare de Pontcharra en Isère. Celle-ci est irriguée par les bus du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise). Les habitants du Grésivaudan pourront ainsi choisir le train pour aller à Alpespace, Montmélian, Chambéry, Aix les Bains au lieu de choisir la route ou l'autoroute. o Achats de rames spécifiques pour le RER, sinon les usagers des TER seront lourdement pénalisés (temps de parcours, problème d'emport) Nous avons déjà largement évoqué ces deux points lors de l'émission de « France 3 Alpes » « Dimanche en Politique » « Les RER Métropolitains de Grenoble et de Chambéry sont-ils sur de bons rails ? » <a href="https://www.france.tv/france-3/auvergne-rhone-alpes/dimanche-en-politique-alpes/5594436-emission-du-dimanche-14-janvier-2024.html">https://www.france.tv/france-3/auvergne-rhone-alpes/dimanche-en-politique-alpes/5594436-emission-du-dimanche-14-janvier-2024.html</a>	Association pour le Développement des Transport en Commun en Savoie	6 - Généralité	Réponse	Bonjour, l'ensemble de ces sujets sont travaillés par Cœur de Savoie. Le PDMS se donne pour échéance 2030, et mentionne donc l'ensemble des projets ferroviaires que vous citez comme une perspective. Concernant le projet de syndicat mixte, il est également en cours de travail et devrait être mis en place rapidement. Les actions du PDMS seront alors réalisées tout ou partie par le futur syndicat mixte.  Par ailleurs, l'association est invitée à venir aux comités des partenaires dont elle est membre pour partager ses remarques.

N°	REMARQUE	Emetteur	Phase PDMS concernée	Traitement	Réponse/Commentaire
U-11	<p>: Bonjour ; ceci est plutôt pour le/la président et les vices présidents mobilité et urbanisme. J'ai voulu donner un avis sur le plan mobilité mais l'avis en ligne n'était pas disponible aujourd'hui. Je trouve le document plein de bon sens ; mais il manque à mes yeux quelque chose d'essentiel ; et qui est rarement traité : c'est la préservation de l'infrastructure. En effet ; les vélos, voitures et cars empruntent les routes, qu'elles soient communales, départementales ou nationales. Pour vivre ici depuis plus de 20 ans ; j'ai vu en si peu de temps les conditions de déplacement se dégrader fortement. Cela construit ; le trafic augmente ; et les communes, élections après élections, font des aménagements qui contraignent le trafic (dos d'ânes, écluses, feux etc...).</p> <p>Parfois c'est nécessaire et indiscutable ; mais souvent nous pourrions éviter cela. Si nous ne faisons pas attention, nous serons bientôt dans la même situation que la haute savoie : dès qu'on met les roues de velo ou de voiture dehors, c'est un enfer ; en temps de trajet, en stress, en sécurité. Il y a du monde partout, et c'est hyper aménagé. la qualité de vie est diminuée.</p> <p>De mon point de vue on ne peut pas laisser les communes construire n'importe où : l'urbanisation le long des routes importantes (tout ce qui relie les communes entre elles par ex ; soit les RD et les RN) conduit à l'agrandissement des agglomérations, puis à de nouveaux aménagements. par ex prenons la chapelle blanche. Des constructions récentes se sont faites de part et d'autre du village, le long de la RD202. En 2023 des aménagements de sécurité (hors norme d'ailleurs car à 30km/h on casse la voiture, surtout celui vers les tennis) ont été faits, et allongent la zone fortement ; on y retrouve une dizaine d'aménagement de tous types, sur maintenant 1km2 ; alors que la commune ne fait que 500 ou 600 habitants...</p> <p>Ce ne serait pas un pb si cela concernait une voie communale peu utilisée ; une voie de lotissement. Mais là c'est une RD, route qui relie la rochette à montmélian.</p> <p>Des espaces libres il y en a beaucoup dans "l'épaisseur de la commune ; et on peut construire sans impacter les routes les plus utilisées. Ce schéma se reproduit partout ; et ce faisant, nous perdons tous collectivement de la qualité et de la sécurité de vie et de déplacement.</p> <p>C'est donc ce point que je trouve absent de votre document ; la préservation (voire la reconquête) de l'infrastructure structurante de coeur de savoie, au bénéfice de tous les modes ; le lien avec l'urbanisme.</p>	DIOT Emilie	6 - Généralité	Réponse	<p>Effectivement, c'est un point à considérer.</p> <p>Le SCOT et les documents cadres de la CCCS et des communes traitent de ce sujet. En ce qui concerne le PDMS, il propose de créer une charte d'aménagement à destination des communes, pour se donner des principes commun dans la conduite des aménagements / partage de voirie / etc.</p>
U-12	<p>Liaisons cyclables et intermodalité à promouvoir vers les gares, en particulier vers la Gare de Montmélian et dans un rayon de 15 min à vélo : liaisons cyclables vers AlpEspace, Porte de Savoie (Francin ET les Marches) comme indiqué, mais aussi vers Chignin, la Chavanne et Arbin. Navettes bus vers ces communes, et ce avec au moins 3 rotations le matin et le soir.</p> <p>Sécuriser la liaison cyclable vers la gare de Montmélian depuis Porte de Savoie, installer des parkings à vélo abrités à la sortie de la gare côté voie 4, améliorer le revêtements du cheminement permettant la traversée de la RD1006.</p> <p>Tarifcation du trajet Train Montmélian-Chambéry, actuellement 4,1? pour 1 aller, ce qui est vraiment très cher pour les usagers ne bénéficiant pas de réductions. Un tarif de type "transport en commun urbain", inférieur à 2? serait incitatif, et plus juste.</p> <p>Améliorer les temps de correspondances (15 min actuellement) à Montmélian pour les personnes venant de la direction Maurienne/tarentaise et allant vers Grenoble.</p> <p>Liaison pour le lieu d'accueil des migrants sur RD1006 à Chignin (ex hotel F1) vers le réseau bus stac à sécuriser en priorité, pour les piétons et les cyclistes</p>	CHAPEROT Laurence	3 - Action	Modification PDMS	<p>L'intermodalité en gare est traitée tout au long du PDMS notamment dans les pages Focus gare du diagnostic et dans les fiches actions relatives au vélo (déploiement du SD cyclable - Stationnement vélo...). Parkings à vélo côté voie 4 prévus également.</p> <p>Les tarifications sont abordées dans la fiche action 4.1. l'objectif étant d'aller vers une homogénéisation des tarifs.Ce travail doit être mené au travers d'une réflexion commune CCCS - SNCF - Grand Chambéry.</p> <p>La question de la sécurisation de la desserte du centre d'hébergement des demandeurs d'asile a été prise en compte suite à une remarque de Grand Chambéry, une action était déjà à l'étude mais n'avait pas été retracée dans le PDMS ; cela est fait maintenant fait</p>
REPONSE SPECIFIQUE					
	je me permets également un retour d'expérience par rapport au service de location de vélo électrique de Cœur de Savoie: mon fils de 18 ans a loué un vélo de la communauté de communes l'été dernier pour travailler à La Rochette. le vélo proposé n'était pas assez puissant pour assurer les 20km A/R quotidiens et les 400m de dénivelé. le temps de déplacement était trop long et décourageant.	BURILLIER COEURJOLLY Anne-Claude	7 - Autre	Réponse	Courrier de réponse spécifique et détaillé transmis le 04/03/2024